

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 14 décembre 2021**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 24	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 1 <sup>er</sup> décembre 2021	

**N°5**

**Admission en non-valeur de titres de recettes**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BESSEYRE, Mme BETHUNE, M. BOYER, M. CHAMBON, M. DERRE, M. DESFORGES, Mme DURON, Mme GAIDIER, M. GAUMET, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE.

**Membres ayant voix consultative**

- Mme BONY, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. GALPIER, Mme GUILLOT, M. PETEL.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

**Membres de droit**

- Mme POLLET, Directrice des sécurités représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : Mme BRUN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. GUILLAUME, Mme MAISONNET, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire M61 relative aux SDIS, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration les demandes d'admission en non-valeur relatives à des créances irrécouvrables présentées par Monsieur le Payeur Départemental.

Le montant total des créances présentées en non-valeur s'élève à 1.026,68 € répartis comme suit :

Référence du titre	Débiteur	Objet de la créance	Montant du titre	Somme recouvrée	Montant restant dû
ADMISSION EN NON VALEUR SURENDETTEMENT ET DECISION D'EFFACEMENT DE DETTE					
2019 T-989	M. H F	Dégradation involontaire à Billom le 15/12/2018	202,00	0,00	202,00
2019 T-990	M. R J	Dégradation involontaire à Billom le 15/12/2018	202,00	0,00	202,00
2020 T-64	M. K O	Frais de justice – jugement tribunal le 19/05/2013 (faits de violence)	450,00	0,00	450,00
2020 T-707	M. K I	Facturation intervention à caractère payant	172,68	0,00	172,68
Total					1.026,68

Il est à noter que l'admission en non-valeur n'exclut pas le recouvrement ultérieur de ces recettes notamment dans le cas d'un changement dans la situation financière du débiteur.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

#### DELIBERATION

*Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :*

- **d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus pour un montant restant à recouvrer total de 1.026,68**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **15 DEC. 2021**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20211216-21\_07181-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021